

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN**

Séance du 29 mars 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	8

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Virginie THOBOR, Vice-Présidente

Date de la convocation : 25.03.2019

Objet de la délibération

Adoption du compte administratif de l'exercice 2018

PRESENTS : Mesdames BAZZZONI, BOUKHEZER, DJIRE, HULIN, THOBOR, Messieurs JARNET, LAUBERTHE, LEROUGE

ABSENTS EXCUSES : Madame SAINTE-LUCE, Messieurs BISSON et LIENARD

Rapporteur : Mme Thobor

PROCURATION : Monsieur BISSON à Madame THOBOR

N° 04.2019

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-31, L1612-11 à L1612-14 et R2342-11 à R2342-12,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Vu le budget primitif 2018,

Vu le compte de gestion 2018,

Considérant l'arrêt des comptes du Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2018,

Considérant que ces comptes sont en tous points identiques à ceux retracés dans le compte de gestion du Comptable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : adopte le compte administratif 2018, lequel peut se résumer comme suit :

	Mandats	Titres	Solde
Fonctionnement	155 272,85 €	151 783,01 €	- 3 489,84 €
Excédent de fonctionnement 2018			+ 49 489,85 €
Total fonctionnement			+ 45 999,81 €

	Mandats	Titres	Solde
Investissement	1 452,44 €	3 934,00 €	+ 2 481,56 €
Excédent d'investissement 2018			+ 2 327,81€
Total investissement			+ 4 809,37 €

Article 2 : constate par la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion dressé par le Comptable relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Article 3 : vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Lieusaint, le 1^{er} avril 2019

Michel BISSON
Président du CCAS



Le Président :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

